

Rapport d'activité du SYSEG

2019



# Se doter de moyens pour gérer les eaux pluviales

Prévue initialement en avril, l'élection du Président et des Vice-Présidents du syndicat a du être repoussée pour cause de crise sanitaire liée à la COVID-19. Après plusieurs mois d'attente, l'élection s'est finalement déroulée le 27 août 2020. Lors de ce comité d'installation, les élus des communes de l'aire syndicale m'ont renouvelé leur confiance en me reconduisant au poste de Président pour un nouveau mandat de six ans. Je profite de ces lignes qui me sont confiées pour les remercier chaleureusement une nouvelle fois.

Pour cette nouvelle mandature, j'ai souhaité m'entourer de cinq Vice-Présidents. Ils piloteront leur commission respective et m'accompagneront au plus près dans les prises de décisions soumises au vote des délégués du SYSEG.

Un poste de vice-président en charge de la problématique liée aux eaux pluviales a spécialement été créé pour ce mandat 2020/2026. Pour mettre en œuvre la politique du SYSEG sur cette thématique spécifique, des moyens humains seront tout spécialement

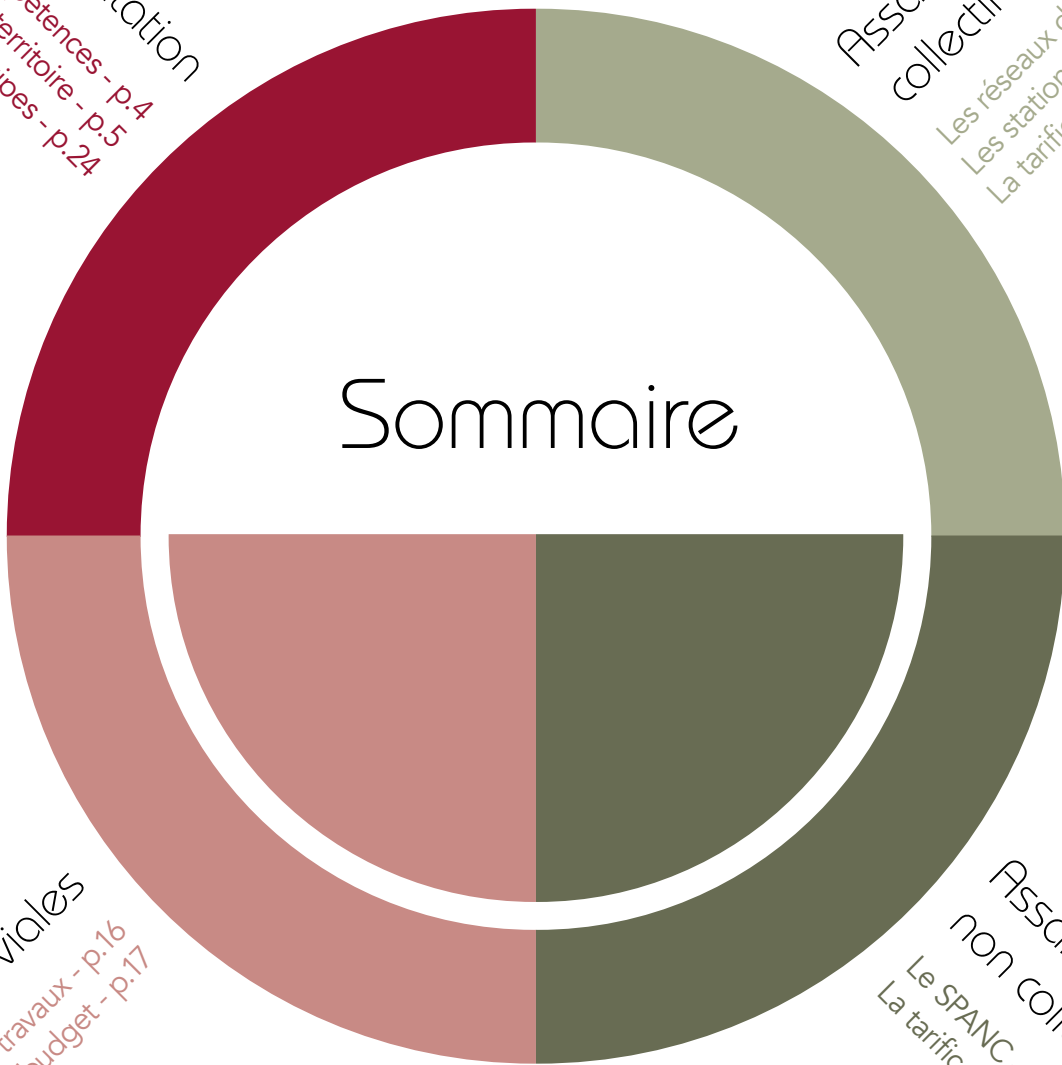
alloués avec l'arrivée d'un chargé de mission qui viendra renforcer l'équipe du SYSEG. En lien direct avec les communes, il aura la responsabilité d'élaborer la stratégie du syndicat en promouvant de nouvelles pratiques de gestion afin de s'affranchir de la gestion du « tout tuyaux ».

Enfin, les délégués fraîchement nommés veilleront à la mise en œuvre des travaux validés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du SYSEG, un programme d'actions de 28 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros à la charge du Grand Lyon) visant à améliorer l'efficacité du transport et du traitement des eaux usées tout en réduisant les déversements d'effluents au milieu naturel.

**Gérard Faurat**  
**Président du SYSEG**



# Sommaire



Présentation

- Les compétences - p.4
- Le territoire - p.5
- Les équipes - p.24

Assainissement collectif

- Les réseaux de collecte - p.8
- Les stations d'épuration - p.10
- La tarification et le budget - p.12

Eaux pluviales

- Les travaux - p.16
- Le budget - p.17

Assainissement non collectif

- Le SPANC - p.20
- La tarification et le budget - p.22

# Le territoire

■ ■ ■ Beauvallon	■ ■ ■ Montagny
■ ■ ■ Brignais	■ ■ ■ Mornant
■ ■ ■ Chabanière	■ ■ ■ Orliénas
■ ■ ■ Chaponost (ZI des Troques)	■ ■ ■ Rivierie
■ ■ ■ Chaussan	■ ■ ■ S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agny
■ ■ ■ Echalas*	■ ■ ■ S <sup>t</sup> -Romain-en-Gier*
■ ■ ■ Loire-sur-Rhône*	■ ■ ■ Taluyers
■ ■ ■ Millery	■ ■ ■ Vourles

\*Adhésion par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération

## 15 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

*Le SYSEG assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Ces opérations nécessitent la création, la gestion et l'entretien de différents ouvrages. La Métropole de Lyon a confié au SYSEG le transport et le traitement des effluents des communes de Givors et Grigny par voie de convention jusqu'au 31 décembre 2027.*

## 13 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES (EP)

*Le SYSEG assure la création, la gestion et l'entretien :*

- des réseaux séparatifs canalisés,
- des bassins de rétention d'eaux pluviales.

## 16 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

*Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) du SYSEG assure :*

- le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- la prestation de vidange,
- l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées.

## Légende



Station d'épuration intercommunale



Station d'épuration sur les hameaux isolés



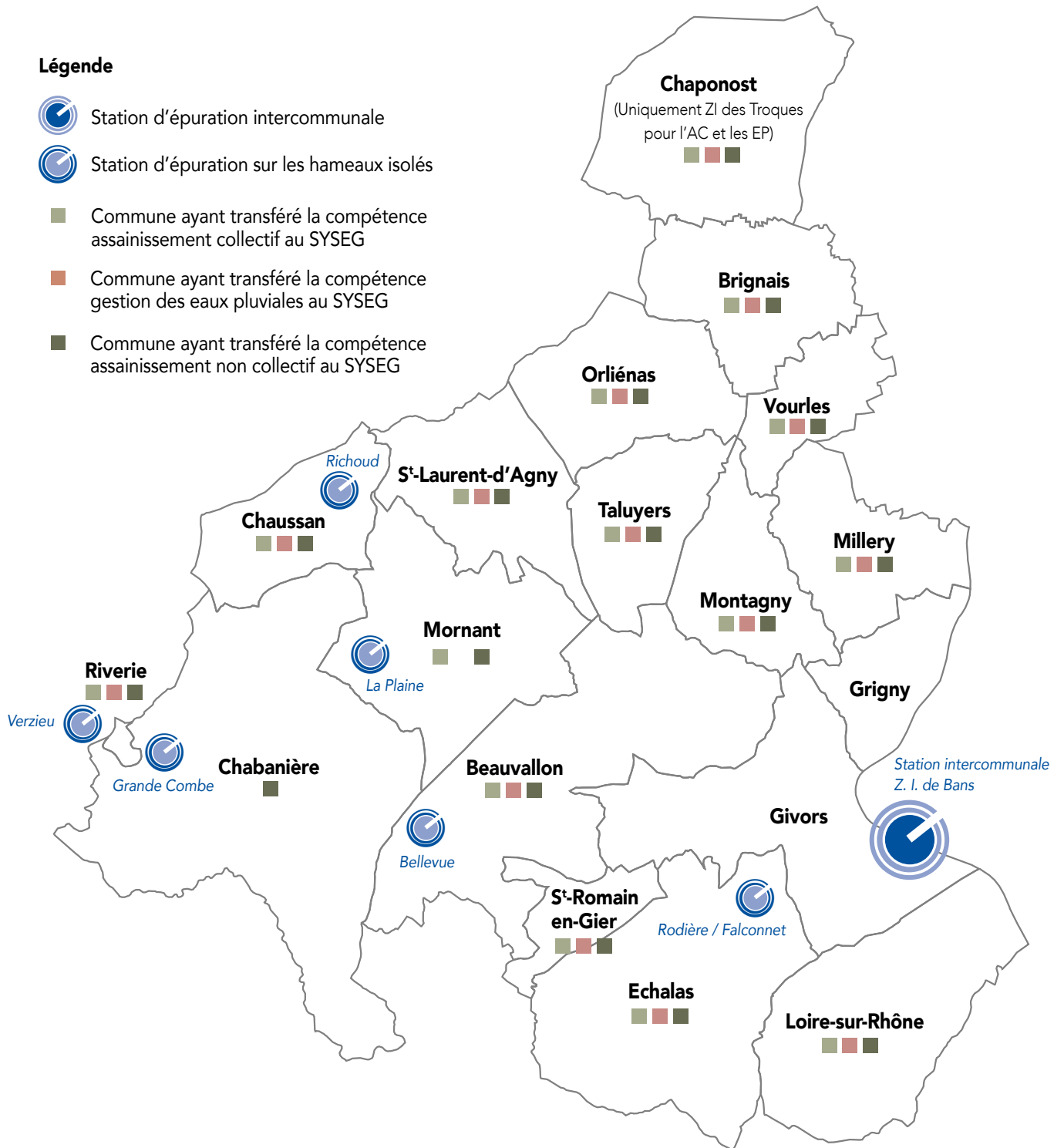
Commune ayant transféré la compétence assainissement collectif au SYSEG



Commune ayant transféré la compétence gestion des eaux pluviales au SYSEG



Commune ayant transféré la compétence assainissement non collectif au SYSEG





**AC**

**assainissement collectif**

# Repères



73 157 habitants  
desservis



320 km  
de réseaux



4 641 961 m<sup>3</sup>  
d'eaux usées  
traitées

A Orléans, les réseaux ont été rénovés avec la mise en place de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales.



# Principaux travaux sur les réseaux



*La mise en conformité des branchements permet de supprimer les rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales - et inversement - améliorant ainsi la qualité des milieux aquatiques des cours d'eau.*

- **Beauvallon** (rues Ecorchebœuf et Trimolin)

Afin de desservir en assainissement des zones d'activité et pavillonnaire, deux extensions de réseaux ont été réalisées par la pose de canalisations d'eaux usées sur environ 250 mètres.

**Montant des travaux : 67 500 € HT**

- **Chaussan** (chemin des Garennes)

Suite au projet de construction d'habitations sur des parcelles privées sur lesquelles passait en servitude le réseau unitaire du SYSEG, le dévoiement de la canalisation sous la route départementale D 34 a été nécessaire sur environ 150 mètres.

**Montant des travaux : 33 800 € HT**

- **Givors** (port de Bief)

La pompe de secours du poste de relèvement des eaux usées, utilisée en cas de panne de la vis d'Archimède, a été remplacée par une pompe neuve de capacité 900 m<sup>3</sup>/h.

**Montant des travaux : 24 500 € HT**

- **Millery** (rues Centrale et Chaude)

Une quarantaine d'anciennes boîtes siphonides existantes en béton ont été remplacées par des boîtes de branchement neuves afin d'améliorer leur fonctionnement.

**Montant des travaux : 45 200 € HT**





Débutée en 2018, la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, au centre ville de la commune d'Orliénas, s'est achevée en 2019.

#### • Mornant (allée des Grandes Vignes)

Dans le but de desservir une parcelle constructible, une extension du réseau d'eaux usées a été réalisée sur 45 mètres.

**Montant des travaux : 21 000 € HT**

#### • Mornant (impasse de la Poste)

Le réseau d'eaux usées a été réhabilité sur environ 35 mètres avec la pose d'une nouvelle canalisation raccordée sur le réseau de la rue des Fifres. Cette opération permettra d'améliorer le fonctionnement global du réseau qui s'obstruait régulièrement.

**Montant des travaux : 24 400 € HT**

#### • Orliénas (centre-ville)

Les travaux de mise en séparatif des réseaux dans le centre-bourg de la commune se sont poursuivis, avec la création de 1 328 mètres de réseaux d'eaux usées.

**Montant de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux - eaux usées et eaux pluviales - (lire page 16) : 706 000 € HT**

#### • Travaux divers dans les communes

Desserte de l'assainissement sur des parcelles destinées à la construction sur les communes de Brignais, Montagny. Petits travaux d'assainissement, essais de réception, étude topographique, géodétection.

**Montant des travaux : 70 000 € HT ■**

## Exploitation du service

- La collecte, le transport et la dépollution des eaux usées s'effectuent sous la forme d'une délégation de service public assurée par **VEOLIA Eau** sur l'ensemble du territoire du SYSEG dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 6 ans (juillet 2018 à juillet 2024).

## Population desservie

- **73 157 habitants** - selon la population légale recensée par l'INSEE, - **soit 28 209 abonnés** (+ 1,09 % entre 2018 et 2019).
- Consommation moyenne : **110,5 litres/jour/habitant** (- 16,8 % par rapport à 2018)

## Patrimoine

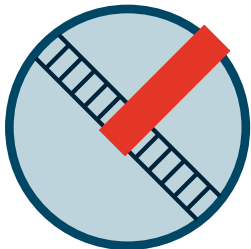
- 58 km de collecteur intercommunal unitaire.
- **262 km de réseaux** de collecteurs secondaires unitaires ou séparatifs.
- Plus de 7 600 regards et plus de 3 250 grilles et avaloirs.
- 30 stations de relevage ou de refoulement.
- 7 stations d'épuration (lire page 10).



# la station d'épuration intercommunale

*La présence de lingettes au niveau des dégrilleurs, première étape du processus de dépollution des eaux usées chargée de recueillir les déchets présents dans les réseaux, montre que ces dernières n'ont pas le temps de se dégrader lors de leur voyage entre la maison et la station d'épuration.*

*Pour rappel, les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes. Leur place est dans le bac d'ordures ménagères.*



- Le volume annuel d'effluents en entrée de station est de **4 916 208 m<sup>3</sup>**, dont **274 247 m<sup>3</sup>** mesurés sur le déversoir d'orage situé en entrée de la station (soit le volume d'effluents collectés mais non traités par la station d'épuration et rejetés directement dans le Rhône).
- Le volume facturé aux usagers est de **3 077 690 m<sup>3</sup>**, un volume en baisse de 7,01 % par rapport à celui de 2018. A cela 2 explications :
  - 2019 a été une année plus pluvieuse que 2018,
  - l'évolution des habitudes de consommations des usagers.
- 50 % des eaux traitées à la station d'épuration par temps sec sont des eaux claires parasites qui réussissent à s'infiltrer dans les canalisations, et des eaux pluviales issues des réseaux unitaires qui ne nécessitent à l'origine aucun traitement.
- Travaux effectués pour un coût global de 63 800 € HT :
  - réhabilitation du système de désenfumage par des fenêtres de toit,
  - remplacement des batteries condensatrices,
  - remplacement de six centrales d'air,
  - installation de palans,
  - amélioration de la supervision. ■

## 6 stations de taille + modeste

- Beauvallon / Bellevue  
100 équivalents habitants  
(environ 60 EH raccordés)
- Chaussan / Richoud  
140 équivalents habitants  
(environ 80 EH raccordés)
- Echalas, Rodière / Falconnet  
120 équivalents habitants  
(environ 110 EH raccordés)
- Mornant / La Plaine  
195 équivalents habitants  
(environ 160 EH raccordés)
- Riverie - 2 stations d'épuration  
303 équivalents habitants  
(moins de 200 EH raccordés)



Station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Mornant la Plaine.



Aire de stockage des boues de Beauvallon.

## Zoom sur les boues

- Elles sont stockées sur 2 aires situées à Beauvallon (Saint-Andéol-le-Château) et Givors, dont les capacités respectives sont de 2 800 et 1 200 tonnes.
- 2 497 tonnes de boues ont été épandues sur une surface de 216 hectares répartie sur les parcelles de 17 agriculteurs.
- Elles sont analysées de façon bimensuelle par un laboratoire agréé pour connaître leur qualité agronomique et détecter la présence d'autres éléments. En cas de mesures non conformes, les boues sont incinérées.
- La siccité\* moyenne des boues était de 33,61 % en 2019.
- Les boues épandues sur l'année respectent les valeurs limites réglementaires sur les éléments traces métalliques et sur les composés traces organiques. Aucune analyse non conforme n'a été relevée. ■

\* Proportion de matière sèche contenue dans les boues.

## Coût moyen de l'assainissement hors redevance

COMMUNES	€ HT/m <sup>3</sup>
Beauvallon (Chassagny)	1,9335
Beauvallon (S'-Andéol-le-Château)	1,92
Beauvallon (S'-Jean-de-Touslas)	2,1061
Brignais	1,7529
Chaponost (Z.I. des Troques)	1,6485
Chaussan	1,8604
Millery	1,8898
Montagny	1,9273
Mornant	1,8121
Orliénas	1,8879
Riverie	1,9485
S'-Laurent-d'Agnay	1,8988
Taluyers	1,9686
Vourles	1,8307
Echalas (Vienne Condrieu Agglo.)	1,9535
Loire-sur-Rhône (Vienne Condrieu Agglo.)	1,8198
S'-Romain-en-Gier (Vienne Condrieu Agglo.)	1,8261
<b>MOYENNE</b>	<b>1,8814</b>

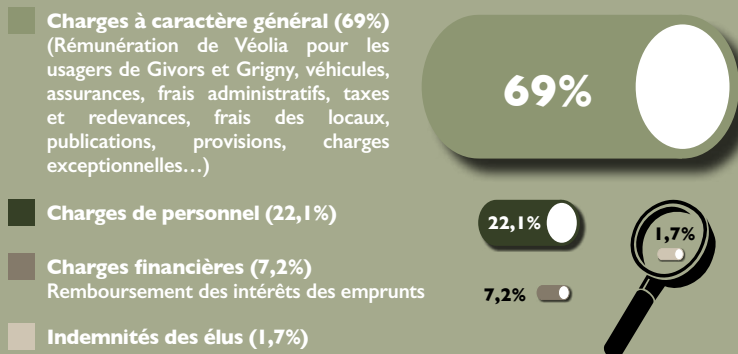


### Comment est financé le service ?

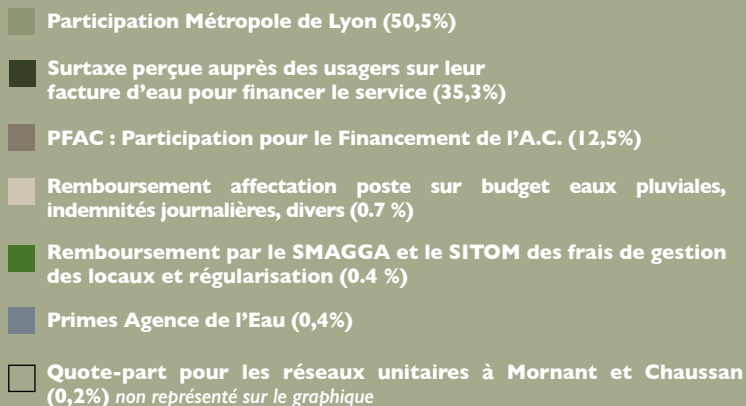
- Par la Métropole de Lyon qui a versé au SYSEG une participation de 1 697 911 € pour le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny.
- Par la surtaxe assainissement perçue auprès des abonnés sur la facture d'eau.
- Par la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau qui était de 24 644 € en 2019. Celle-ci varie d'une année sur l'autre en fonction de la qualité et de la quantité des volumes traités à la station d'épuration. Compte-tenu des incidents survenus à la station intercommunale sur la 1<sup>ère</sup> tranche du traitement (équipement vieillissant datant de 1994), les rendements épuratoires ont été affectés et on conduit à une diminution de cette prime. ■

# FINANCES ET BUDGET

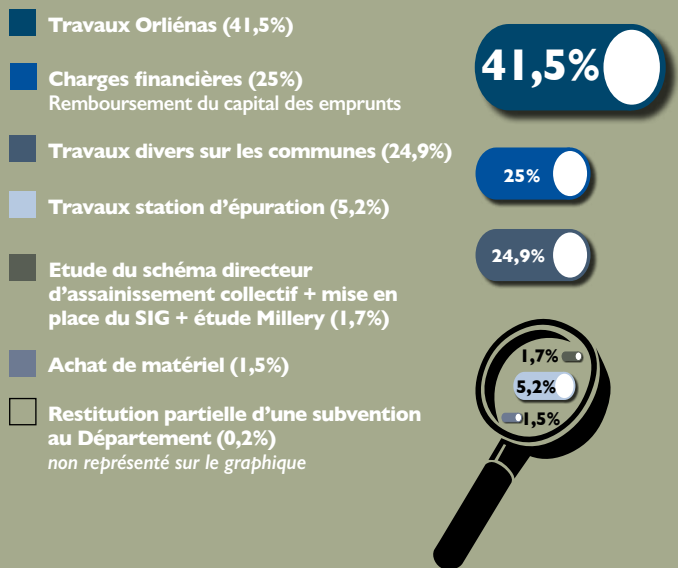
• **Dépenses de fonctionnement : 2 655 034 € HT**  
ramenées à **1 568 932 €** (1 086 102 € d'opérations d'ordre)



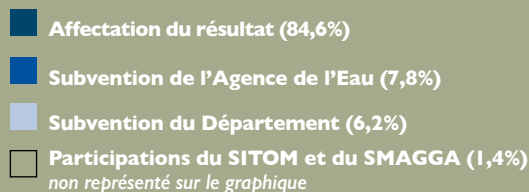
• **Recettes de fonctionnement : 3 821 381 € HT**  
ramenées à **3 365 262 €** (456 119 € d'opérations d'ordre)



• **Dépenses d'investissement : 2 157 824 € HT**  
ramenées à **1 701 705 €** (456 119 € d'opérations d'ordre)



• **Recettes d'investissement : 2 010 398 € HT**  
ramenées à **924 296 €** (dont 1 086 102 € d'opérations d'ordre)





**EP**

**eaux pluviales**

## Repères



**117 km  
de canalisations**



**32 bassins tampons**



**50 % d'eau propre  
traitée à la station  
par temps sec**

Dans les coulisses du bassin enterré de stockage des eaux pluviales situé sous le parvis de la Gare à Brignais. Pour éviter les inondations sur la voirie causées par la saturation des réseaux, cet ouvrage permet de stocker temporairement 235 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales. Après décantation, les volumes retenus sont ensuite restitués au milieu naturel.



Réalisation d'un bassin enterré pour réguler les eaux pluviales sous le parvis de la gare à Brignais.



Sur la commune d'Orliénas, la création de 2 bassins de stockage temporaire des eaux pluviales permet désormais de réguler leurs rejets au Merdanson d'Orliénas et ainsi de prévenir le risque d'inondation vers l'aval.

## Principaux travaux sur les réseaux

### • Brignais (quartier de la Gare)

Les travaux de gestion des eaux pluviales de ce quartier se sont poursuivis en 2019 avec la création d'un bassin enterré constitué d'éléments préfabriqués en béton permettant le stockage de 235 m<sup>3</sup>. Les eaux collectées sont prétraitées en amont par l'intermédiaire d'un dégrilleur/dessableur et sont ensuite infiltrées dans le sol par l'intermédiaire de quatre puits.

**Montant des travaux : 425 400 € HT**

### • Orliénas (centre-ville)

Les travaux de mise en séparatif des réseaux dans le centre-bourg de la commune se sont poursuivis, avec la création de 420 mètres de réseaux d'eaux pluviales. Le réseau unitaire existant a été en très grande partie reconverti en réseau d'eaux pluviales.

Le projet a consisté également en l'aménagement de deux bassins d'eaux pluviales fonctionnant en cascade, pour un volume de rétention globale de 3 550 m<sup>3</sup> avant rejet à débit régulé au Merdanson d'Orliénas. La réalisation des bassins a débuté en 2019 et s'achèvera en 2020.

**Coût global (eaux usées et eaux pluviales) : lire page 9 ■**



# FINANCES ET BUDGET

## • Dépenses de fonctionnement :

363 889 € ramenées à 179 373 €

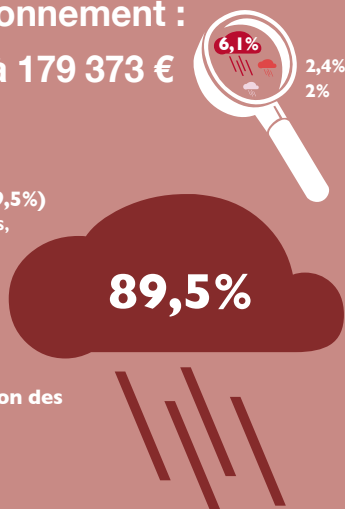
(184 516 € d'opérations d'ordre)

■ **Charges à caractère général (89,5%)**  
(entretien des réseaux et des bassins,  
nettoyage des grilles, curage...)

■ **Charges financières (6,1%)**  
(intérêts et commission  
des emprunts)

■ **Régularisation de la participation des  
communes (2,4%)**

■ **Charges de personnel (2%)**



## • Recettes de fonctionnement :

582 380 € ramenées à 573 343 €

(4 786 € d'opérations d'ordre et 4 251 € de régularisation)

Participation des communes aux dépenses  
de fonctionnement et d'investissement.

Participation des communes	dette et frais de fonct.	frais d'invest.	Quote-part réseaux unitaires	Total
Beauvallon	20 772 €	0 €	5 673 €	26 395 €
Brignais	42 968 €	301 454 €	16 868 €	361 290 €
Chaponost (Z.I. Les Troques)	1 231 €	0 €	0 €	1 231 €
Millery	20 771 €	11 277 €	2 488 €	25 208 €
Montagny	11 443 €	16 951 €	1 070 €	27 264 €
Orliénas	7 247 €	0 €	1 583 €	8 830 €
Riverie	773 €	0 €	416 €	1 189 €
S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agnay	24 329 €	0 €	1 003 €	25 332 €
Taluyers	7 564 €	0 €	3 317 €	10 881 €
Vourles	21 724 €	0 €	2 968 €	24 692 €
V.C. Agglomération*	40 435 €	0 €	5 465 €	45 900 €
<b>Total</b>	<b>199 207 €</b>	<b>324 027 €</b>	<b>50 109 €</b>	<b>573 343 €</b>

\*Echalas, Loire-sur-Rhône, S<sup>t</sup>-Romain-en-Gier

## • Dépenses d'investissement : 1 350 549 €

■ **Orliénas (57,5%)**  
Mise en séparatif et bassins

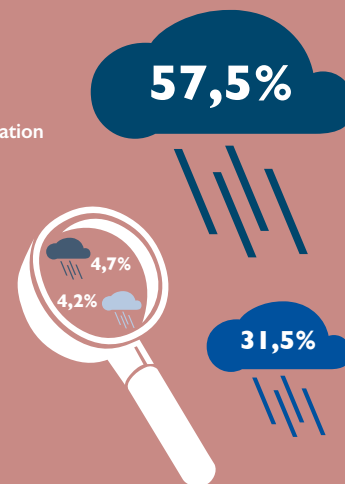
■ **Brignais (31,5%)**  
Bassin de stockage et puits d'infiltration  
quartier de la Gare

■ **Travaux divers (4,7%)**

■ **Charges financières (4,2%)**

■ **Etudes et zonage (1,3%)**  
Brignais et Beauvallon  
*non représenté sur le graphique*

■ **Opérations d'ordre  
et patrimoniales (0,8%)**  
*non représenté sur le graphique*



## • Recettes d'investissement : 569 206 € ramenées à 378 720 €

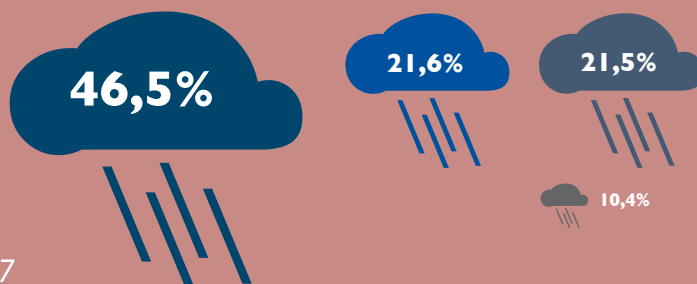
(dont 190 486 € d'opérations d'ordre et patrimoniales)

■ **Souscription d'emprunts (46,5%)**

■ **FCTVA (21,6%)**

■ **Subvention Agence de l'Eau (21,5%)**  
(travaux Brignais)

■ **Affectation du résultat (10,4%)**





**ANC**

**assainissement non collectif**

Ce système d'assainissement non collectif est équipé d'une première fosse toutes eaux qui réceptionne les eaux usées des toilettes, de la cuisine et de la salle de bain. Les 2 blocs suivants sont chargés de filtrer les eaux avant leur rejet dans le milieu naturel.

## Repères



2 944

installations



661

contrôles

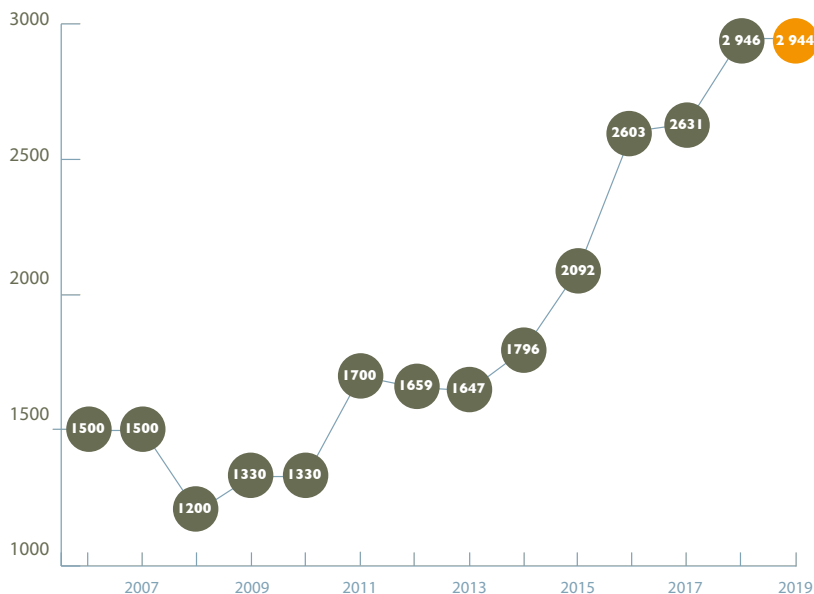
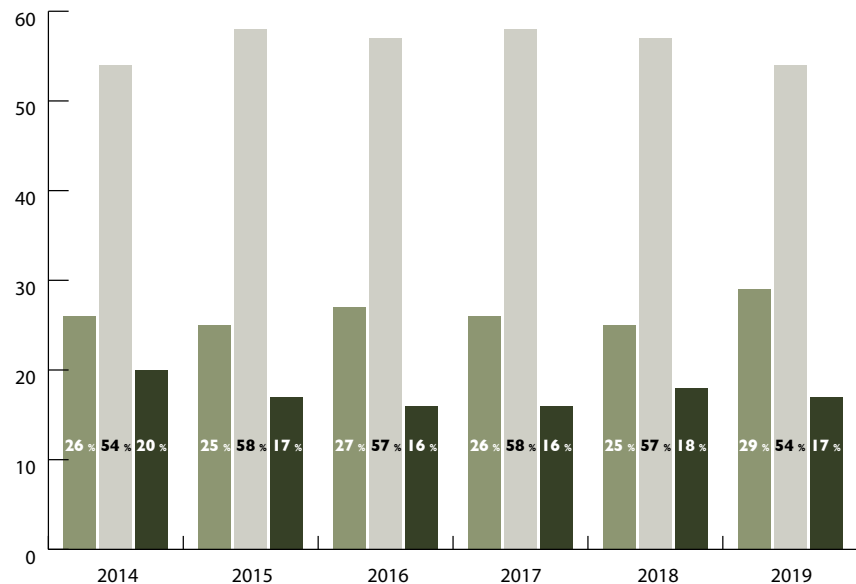


83 % d'installations  
conformes  
et avec réserves

# Le SPANC du SYSEG

## Evolution de la conformité du parc d'ANC

- Avis favorables 😊
- Avis favorables avec réserves 😐
- Avis défavorables ☹️









## Communes adhérentes et parc d'ANC

**La baisse** de 2008 s'explique par l'adhésion de Givors et Grigny au Grand Lyon. Celle de 2012/2013 correspond au raccordement d'habitations au réseau d'assainissement collectif ainsi qu'à l'identification de maisons inoccupées.

**Les augmentations** de 2011, 2015, 2016 se justifient par les adhésions respectives de Chaponost, Echalas, Chassigny, Montagny et Millery. En 2018, l'intégralité du parc de la commune de Chabanière est comptabilisé dans les installations ANC du SYSEG (S<sup>t</sup>-Didier-Sous-Riverie adhère à la compétence ANC du SYSEG au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

## Zoom sur l'état du parc

COMMUNES	INSTALLATIONS	  			  		
		CONTRÔLES EN UNITÉS			CONTRÔLES EN %		
Beauvallon	323	54	172	97	17 %	53 %	30 %
Brignais	84	10	57	17	12 %	68 %	20 %
Chabanière	585	142	272	171	24 %	47 %	29 %
Chaponost	413	71	223	119	17 %	54 %	29 %
Chaussan	132	18	58	56	14 %	44 %	42 %
Echalas	290	56	108	126	19 %	37 %	44 %
Loire-sur-Rhône	140	32	46	62	23 %	33 %	44 %
Millery	239	14	194	31	6 %	81 %	13 %
Montagny	77	5	67	5	6 %	88 %	6 %
Mornant	171	19	110	42	11 %	64 %	25 %
Orliénas	217	44	124	49	20 %	57 %	23 %
Riverie	4	0	4	0	0 %	100 %	0 %
Saint-Laurent-d'Agy	95	6	63	26	6 %	67 %	27 %
Saint-Romain-en-Gier	10	2	5	3	20 %	50 %	30 %
Taluyers	128	29	63	36	23 %	49 %	28 %
Vourles	36	2	32	2	5 %	90 %	5 %
<b>Total</b>	<b>2 944</b>	<b>504</b>	<b>1 598</b>	<b>842</b>	<b>17 %</b>	<b>54 %</b>	<b>29 %</b>

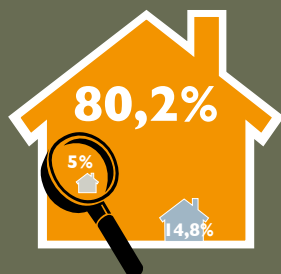
**Légende**  Défavorable : Installation incomplète. Risque sanitaire environnemental. Réhabilitation dans un délai de 4 ans suite au contrôle.

 Avec réserve : Installation ancienne. Aucun risque sanitaire environnemental constaté. Réhabilitation en cas de vente dans un délai d'un an.

 Favorable : Installation conforme.

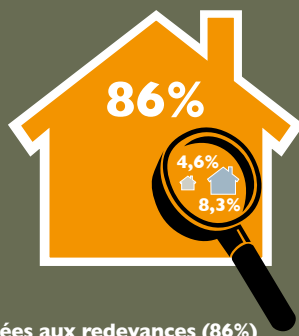
# FINANCES ET BUDGET

• Dépenses de fonctionnement : 94 515 €



- Charges de personnel pour 2 postes de technicien (80,2%)
- Charges à caractère général + provisions (14,8%)  
(tournées de vidanges, frais d'affranchissement, frais liés au véhicule, téléphone...)
- Opérations d'ordre (5%)

• Recettes de fonctionnement : 102 847 €



- Recettes liées aux redevances (86%)
- Primes de l'Agence de l'Eau (8,3%)
- Remboursement des particuliers pour les vidanges (4,6%)
- Divers (1,1%) non représenté sur le graphique

• Dépenses d'investissement : 105 648 €



- Subvention de l'Agence de l'Eau reversée aux particuliers pour la réhabilitation de leur ANC (97%)
- Informatique et mobilier (3%)

• Recettes d'investissement : 107 091 €



- Versement subvention Agence de l'eau (95,3%)
- Opérations d'ordres (4,4%)
- FCTVA (0,3%) non représenté sur le graphique

## Comment se déroule un contrôle ? Combien ça coûte ?

### Le contrôle de l'existant porte sur :

1. Le bon état des ouvrages, leurs ventilations, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents.
2. L'accumulation normale des boues.
3. La vérification des vidanges et des bacs à graisses.

L'utilisateur bénéficie des conseils apportés par le technicien, notamment sur l'entretien de son installation.

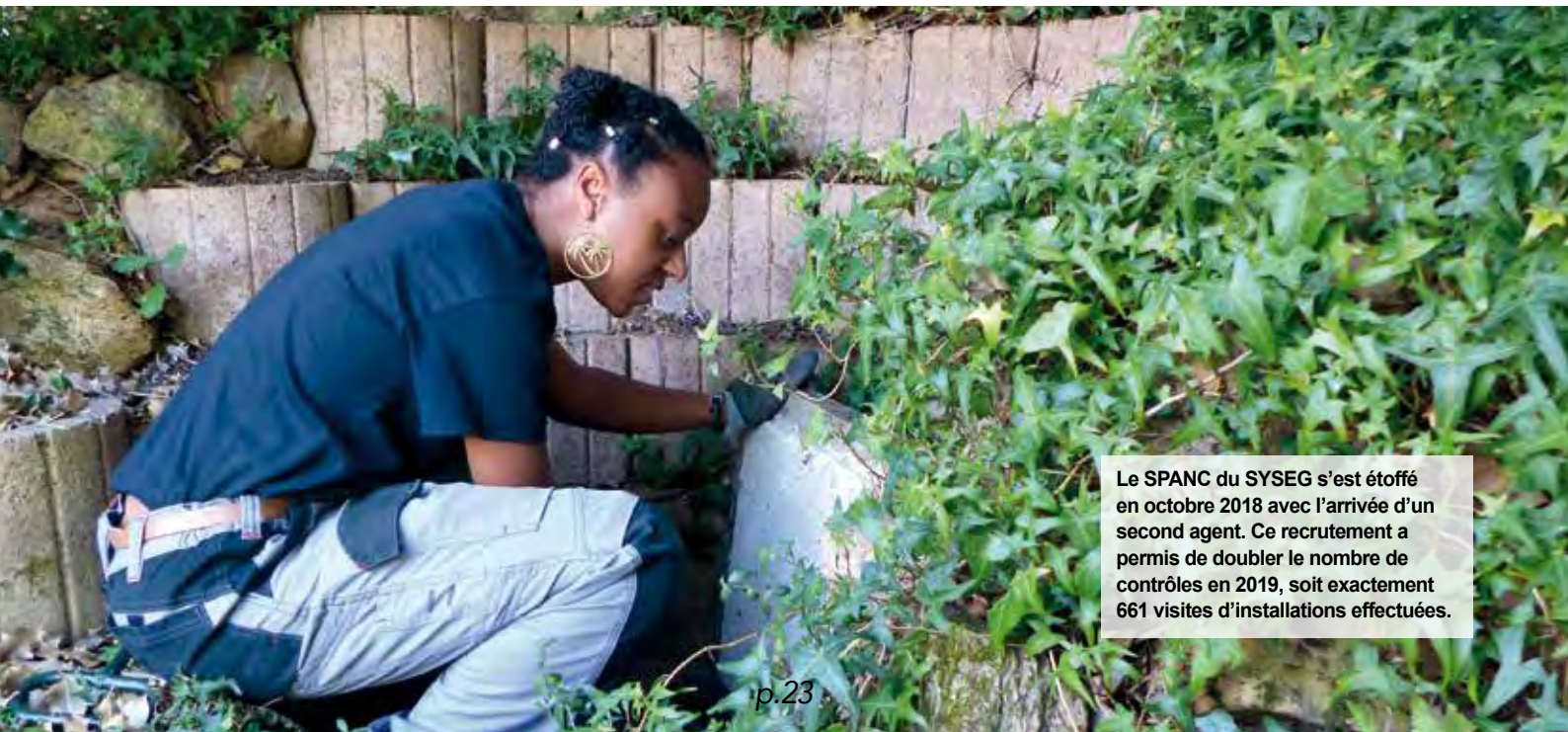
### Les contrôles de conception et réalisation (création et/ou réhabilitation) portent sur :

1. Le contrôle de conception/implantation : validation du projet, vérification du dimensionnement de la filière, du respect des distances réglementaires, la cohérence entre la filière préconisée en fonction du type de sol rencontré.
2. Le contrôle de réalisation : au moins deux visites dont une avant remblaiement afin de vérifier le respect des règles de l'art. ■

Le budget du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) s'équilibre principalement au moyen des redevances perçues auprès des usagers. Elles sont facturées par celui-ci une fois le service effectué. Il dispose d'une régie de recettes pour leur encaissement. En cas de non paiement, c'est le Centre des Finances Publiques de Givors qui est en charge du recouvrement de ces sommes. La redevance d'assainissement n'est pas soumise à la TVA.

### Montant des différentes redevances au 1<sup>er</sup> jan. 2019 :

- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 6 ans) : 132 €  
Si caractère urgent : majoration de 40 €
- Contrôle de conception d'implantation : 100 €
- Contrôle de réalisation exécuté dans le cadre d'une création ou d'une réhabilitation : 150 €
- Redevance dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'ANC : 30 €/vidange. ■



Le SPANC du SYSEG s'est étoffé en octobre 2018 avec l'arrivée d'un second agent. Ce recrutement a permis de doubler le nombre de contrôles en 2019, soit exactement 661 visites d'installations effectuées.

# Les équipes 2020

## LE BUREAU

- **Gérard FAURAT**  
Président
- **Gérard MAHINC**  
1<sup>er</sup> Vice-Président / Communication et ANC
- **Guillaume LEVEQUE**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président / Finances
- **Thierry DILLENSEGER**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président / Stations d'épuration
- **Roger REMILLY**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président / Réseaux AC et EP
- **Gaël DOUARD**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président / Problématique EP, zonages EP et AC

## LES PERMANENTS

- **Christelle FARGEAS** - Directrice
- **Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS** - Responsable technique
- **Kimberley BONTE** - Technicienne
- **Christophe DOMENGET** - Technicien
- **Flavie IBANEZ-PICASSO MAGNIN** - Technicienne (*arrivée en sept. 2020*)
- **Clément JOBARD** - Technicien (*arrivé en août 2020*)
- **Robin SANIARD** - Technicien
- **Régine THOLLET** - Secrétaire
- **Claire VIRICEL** - Secrétaire
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication

## LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU MANDAT 2020/2026

### Beauvallon

**Gérard FAURAT**  
François PINGON

### Brignais

**Roger REMILLY**  
**Erwan LE SAUX**  
**Jean-Philippe GILLET**  
Sandrine TISON

### Chabanière

**Christian BRUNON**  
Evelyne BESSON

### Chaponost

**Jean-François PERRAUD**  
Jérôme CROZET

### Chaussan

**Christophe GRANGE**  
Didier GUYOT

### Millery

**Guillaume LEVEQUE**  
Michel CASTELLANO

### Montagny

**Christophe BAUDUIN**  
Noëlle TURPIN

### Mornant

**Gaël DOUARD**  
**Jean-Marc MACHON**  
Patrick BERRET

### Orliénas

**Nathalie CHARTOIRE**  
Cédric BOURGUIGNON

### Riverie

**Vincent GUGLIELMI**  
Claire BASSET-BELLEINGUER

### S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny

**Vincent PASQUIER**  
Denis MONOD

### Taluyers

**Pierre-Luc GUITTET**  
Jean-Jacques COURBON

### Vourles

**Thierry DILLENSEGER**  
Dominique REGNIER

### Vienne Condrieu

**Agglomération**  
**Alain CLERC**  
**Gérard MAHINC**  
**Roger SIMON**  
Michèle BOIRON  
François DARROUD  
Pascal GALLAMAND



Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors  
262, rue Barthélemy Thimonnier - Parc d'activités de Sacunçy - 69530 Brignais  
04 72 31 90 73 / syseg@smagga-syseg.com /www.syseg.fr